



ETAT CIVIL

MARIAGE

- **THORE Vanessa et MANZONI Vincent le 2 septembre 2017**

NAISSANCES

- **MEIJER Emma le 10 octobre 2017**
- **BIL Louis le 21 octobre 2017**
- **CARRERA Félix le 20 décembre 2017**

DECES

- **BARBEAU Georgette le 28 juillet 2017**
- **SAUVAGE Maurice le 06 septembre 2017**
- **THORE Robert le 25 novembre 2017**

FELICITATIONS A NOS ETUDIANTS

- DUBERTRAND Laura : Bac Scientifique**
- MASSENEZ Lili May : Bac Economie et Social**
- TOQUEBOEUF Jade : Bac Accueil et Relations clients usagers**
- BONNET Loïc : BEP Etudes des bâtiments**

Il est possible que certains diplômés ne soient pas cités par manque d'information à la mairie

REMERCIEMENTS

Toute aide apportée à votre commune est une aide apportée à tous les Castillonnais car cela permet à votre municipalité de freiner la hausse de vos impôts.

HORAIRES SECRETARIAT

MAIRIE tél : **05 62 65 53 34** / Courriel : mairie.castillonmassas@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h00 et jeudi 10h00 – 13h00

Pour joindre votre Maire: utiliser exclusivement son portable : **06 15 26 27 23**

N° APPELS D'URGENCE	POMPIERS	18
	GENDARMERIE	17
	SAMU	15
N° UNIQUE D'APPEL D URGENCE		112
Allo DOCTEUR (urgences)		39 66
N° SOCIAL GRATUIT / FEMMES BATTUES		0 800 32 31 30
Centre d'information sur les droits des femmes et familles du GERS : 05 62 63 40 75		
N° ENFANCE EN DANGER		119

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS

Pensez au facteur : n'oubliez pas **d'indiquer sur votre boîte aux lettres TOUS les noms et prénoms des personnes dont vous souhaitez recevoir le courrier. Cela lui évitera des recherches**, et à votre Maire aussi.

- Madame CRONIER Armelle et Monsieur MEIJER Simon au village
- Monsieur RICAUD Jean Loup au village
- Famille BIL Sanders à Pardan

PAROISSE

Répondantes : Mesdames Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

Curé : François DUCASSE

POPULATION

D'après l'INSEE il y a 259 Castillonnaises et Castillonnais fin 2017

LISTE ELECTORALE

Il est rappelé à tous les nouveaux Castillonnais que la liste électorale est en cours de révision jusqu'au 31/12/2017. **Dernier délai.**

Pour vous inscrire et pouvoir voter en 2018, vous adresser au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture le lundi après-midi ou le jeudi matin muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2017.

Une permanence exceptionnelle sera ouverte à la mairie le samedi 30 décembre de 9 heures à 11 heures.

SALLE DES FÊTES ET PRÊT MATERIEL

La salle des fêtes de Castillon-Massas n'est louée qu'aux Castillonnais : il vous sera demandé une attestation d'assurance et une caution de 500€

- Salle des fêtes + chaises + tables + vaisselle + lave-vaisselle	
+réfrigérateur + congélateur + machine à glaçons :	40€
- Cuisine	80€
- Chauffage	40€

Pour la location s'adresser à M BARBEAU Pierre tel : 06 83 02 29 56

D'autre part la commune met GRATUITEMENT à la disposition des Castillonnais, des tréteaux, des chaises et des tables (attention nombre limité). S'adresser aussi à M BARBEAU.

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Président, M Sébastien PALANQUE

Cible Castillonnaise : Président, M Sébastien LOPEZ

Gym volontaire : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (séances le mardi soir 19 heures)

Mouv'Danse : Président, M ANTONELLO Bernard (cours le jeudi soir) contact à Castillon-Massas : Mme BOISSELIER Martine

Les amis de Semper Spes : Président : VEILLARD Norbert

LE CALENDRIER 2016 DES ACTIVITES

10 janvier : Vœux du maire

10 janvier : Galette des rois organisée par le Conseil Municipal

18 février : Banquet de clôture de la chasse

04 mars : Repas « blanquette » puis bal disco organisés par le comité des fêtes

10 Juin : Soirée salsa

23 juin : salsa

30 juin Kermesse de l'école

19 au 21 août : Fête locale

06 octobre : Paëlla organisée par l'école

11 novembre : Cérémonie du souvenir

31 décembre : réveillon organisé par la société de chasse

NOËL

En 2015 le Conseil Municipal a décidé de voter des crédits pour offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un petit cadeau à toutes les Castillonnaises et tous les Castillonnais âgés de plus de 80 ans.

17 de nos concitoyens en bénéficieront en 2017.

DES LIVRES ET DES REVUES A DISPOSITION

Vous avez des livres et des revues dont vous souhaitez vous débarrasser ?

Plutôt que de les jeter dans les containers jaunes vous pouvez les apporter sous l'abri bus sur la place du village.

Vous aimez lire ? Vous pouvez choisir un ou plusieurs livres pour assouvir votre passion et s'ils vous plaisent **vous pouvez même les garder définitivement.**

Cette bourse d'échange gratuite fonctionne depuis la fin 2014 profitez-en !!!!

ECOLE

La rentrée scolaire 2017-2018 s'est passée dans les meilleures conditions possibles avec pas moins d'une dizaine de petits nouveaux venant de Castillon-Massas, de Roquelaure, de Mérens et de Peyrusse-Massas.

L'école accueille les cours de CM1 et CM2 avec 21 élèves

Si aujourd'hui l'effectif est correct, **il n'en demeure pas moins un risque de fermeture de l'école** de Castillon-Massas. Il semblerait en effet que l'Education Nationale soit à la recherche de postes pour pourvoir les écoles toujours plus peuplées de l'Ouest du Département (région de L'Isle-Jourdain).

Pour ce faire elle envisage de supprimer les écoles n'ayant qu'un poste d'enseignant ce qui est malheureusement le cas de notre école sous prétexte qu'il est difficile de remplacer l'instituteur lorsqu'il est absent.

SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous rappelons aux Castillonnais que nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations. Ne les oubliez pas pour les étrennes

Lors d'un appel, précisez bien le « lieu-dit » de votre domicile et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune. N'oubliez jamais qu'ils sont notre première ligne de défense, contre le feu bien entendu, mais aussi contre l'eau, l'accident, la maladie brutale parfois...

Les pompiers ont encore en 2017 effectué plusieurs interventions sur la commune : Décès, accidents, hospitalisations d'urgence, incendie...

POLICE (rappel)

De nombreux vols sont à signaler dans les environs immédiats ainsi qu'à Castillon-Massas.

- Signalez à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal : personne au comportement anormal ou cherchant à entrer chez vous ou se dissimulant à votre approche
- Essayez toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects
- N'oubliez pas de fermer portes et fenêtres ainsi que votre voiture
- Signalez à vos voisins que vous vous absentez pour qu'ils surveillent votre maison.

La mairie ne cautionne aucune entreprise se présentant pour des contrôles (style termites, dératisation, amiante...). Si une entreprise, de quelque sorte soit-elle, se présente à vous sous couvert de la mairie ce ne peut être qu'un mensonge ou une tentative d'escroquerie.

L'ADRESSAGE

L'étude confiée à la Poste permettant de mettre en place l'adressage devait être réalisée au printemps 2017.

Cependant les services de la Poste n'avaient probablement pas réalisé la charge de travail et après le printemps l'étude fut repoussée à l'été puis en octobre et finalement probablement achevée en décembre.

Dès que cette étude sera validée (délibération) par le Conseil Municipal et par la Préfecture nous mettrons en œuvre l'achat du matériel (plaques, numéros et poteaux) nécessaires à la matérialisation de cet adressage.

La commune a déjà pris contact avec le fournisseur de plaques

Sans trop nous avancer l'adressage devrait être effectif courant 2018.

A ce jour plusieurs communes sont aussi toujours dans l'attente de l'étude que doit réaliser la Poste pour pouvoir mettre en place l'adressage.

L'adressage c'est une adresse unique pour chaque maison avec une localisation GPS pour tous les services publics. Cela implique de renommer toutes les routes qui étaient recensées sous la forme de N° (VC 1 ou Rd930...). Cela implique aussi d'attribuer un N° à chaque maison en fonction de la distance qui la sépare du début de la route qui passe à proximité.

ORDURES MENAGERES (compétence communauté de communes depuis le 01.01.2015)

Les encombrants doivent être portés à la déchetterie et non pas laissés à proximité des containers. La déchetterie est installée à Jégun, sur la D948, à la zone artisanale direction Condom.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Jégun

Hiver du 1° octobre au 31 mars du lundi au vendredi de 14h à 17h

Eté du 1° avril au 30 septembre du lundi au vendredi de 14h à 18h

MERCI DE NE PAS CONFONDRE AIRE DE CONTAINERS ET DECHETTERIE

Le verre est interdit dans les containers poubelles, un récup verre est installé au village.

Important : Si le tri est mal fait votre taxe « ordures ménagères » augmentera.

APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2017	REALISE AU 17 12 2017
DEPENSES		
60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, voirie, carburant, frais scolaires...	33 650.00	21 562.10
61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie....	23 300.00	13 499.03
62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies ...	4 700.00	4 106.50
63- Impôts fonciers et taxes	1 100.00	1 012.00
64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail	38 620.00	37 959.84
65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion	30 660.56	29 801.77
66- Charges financières (intérêts emprunt école)	2 309.67	2 309.67
67- Loisirs école (piscine, classe transplantée, sortie petits)	1 500.00	650.00
68- Amortissement	427.58	427.58
68-		
22- Dépenses imprévues	5 821.15	
23- Virement à la section d'investissement	55 155.17	30 081.13
7396-Revers fiscalité « communauté commune »	2 732.13	2 732.13
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2017*		<u>69 453.97</u>
TOTAL DEPENSES	199 976.26	213 995 72
RECETTES		
70- Produits : remb frais, redevances, cantine	8 400.00	7 986.00
73- Impôts et taxes : - impôts locaux	43 376.00	43 376.00
- autres	3 500.00	11 532.00
74- Dotation de l'Etat	31 099.00	31 099.00
- autres	39 507.00	43 280.69
75- Autres produits : loyers	15 300.00	16 566.74
: divers		
002- Report excédent de fonctionnement 2016	58 794.26	58 794.26
rembours assurances et produits exceptionnels		1 139.58
64 remboursements maladie		221.45
TOTAL RECETTES	199 976.26	213 995.72
Estimation impôts locaux payés par Castillonnais : 120 000€ Montant des impôts reversés à la commune : 43 376€		
* Excédent 2017 pour financement travaux 2018 sans emprunt		

APERCU RESULTATS –INVESTISSEMENT –

POSTES	PREVISIONNEL 2017	REALISE AU 17 12 2017
DEPENSES		
01- Reprise Déficit	40 556.45	40 556.45
20 Dépôts et cautions	1 263.00	
21- Dépenses Equipement		
Terrain Moulinet *	1.00	
Voirie	35 000.00	29 946.94
Salle des fêtes	10 000.00	
Adressage **	3000.00	1 011.72
Mobilier Matériel	4000.00	2 223.30
19 – Remboursement Emprunt école	6582.75	6 582.75
20- Dépenses imprévues	3000.00	
TOTAL DEPENSES	103 403.20	80 321.16
RECETTES		
001 EXCEDENT capitalisé 2016	40 556.45	40 556.45
13- Subventions		
Dépôts et cautionnements	1 263.00	
FCTVA	6000.00	6 256.00
TLE		
Vir de la section de fonctionnement	55 155.17	33 081 13
Amortissements	427.58	427.58
TOTAL RECETTES	103 403.20	80 321.16
<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses engagées en 2017 mais non payées à ce jour 		

CIMETIERE

Afin de pouvoir récupérer un peu d'espace, supprimer les tombes abandonnées et embellir le cimetière, une procédure de reprise de concessions est en cours. Une petite pancarte signale les concessions **susceptibles** d'être reprises. Sont concernées les concessions suivantes :

- N°2 CABANES
- N°7 ST VIGNES SABATHIE
- N°10 DARRE CAHUZAC
- N°24 LUPIAC
- N°28 ET 29 SOULES
- N°40 SORIANO
- N°54 CARTIER

Sans concession

- ROUMANOF
- LABERENE
- CEZERAC BERGES
- NAVARRE
- enfant Ramon CONSUL
- enfant BOUTAN
- enfant Jean CORTADE

Si vous êtes concernés n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

En fin de procédure (environ 3 ans) les ossements recueillis dans les concessions reprises sont regroupés dans un ossuaire à l'identique de celui qui est à gauche en entrant dans le cimetière et qui a été construit en 2004 lors de la première procédure de reprise de concessions.

ATTENTION le fleurissement d'une tombe ne suffit pas à faire cesser la procédure, la concession doit être entretenue : pierre tombale et bordures en bon état, plantation entretenues...

VOIRIE

REALISATIONS 2017

- Grave émulsion et bicouche sur le chemin d'En Pelat, Bonneau, Saint Justin (1 km)
- Grave émulsion et bicouche sur le chemin de Lalanne (500 m)
- Grave émulsion et bicouche sur la route de Lavardens (2° tranche 1.5 km)
- Grave émulsion et bicouche au lieu-dit « Baurens » (100 m)

Ces quatre opérations pour un coût de 30 000€ TTC ont fait l'objet d'un appel d'offre.

- L'empierrement du chemin de « La Bennerie » (environ 20 000€ devis STPAG) a été repoussé en attendant d'autres propositions plus adaptées à notre budget.
- Point à temps effectué par le Conseil Municipal et quelques bénévoles sur tout le réseau de voirie restant et en particulier sur les chemins de Moussas et Lauzero
- Fauchage et élagage des bas-côtés sur les routes et chemins castillonnais

PREVISIONS 2018

- Bicouche sur le chemin de Clouquejeou.
- Bicouche sur le chemin de la Guzerde (de Baurens au Béas)
- Bicouche chemin de Moussas
- Point à temps

TRAVAUX

REALISATIONS 2017

- Aménagements handicapés salle des fêtes
- Marquage et signalisation emplacements handicapés.
- Pose de prises électriques extérieures à la salle des fêtes et à l'école
- Achat de tables pour la salle des fêtes

PREVISIONS 2018

- Fin des aménagements handicapés
- Plafond salle des fêtes si coût en adéquation avec notre budget
- Peinture salle des fêtes

NOS IMPÔTS

Malgré la baisse constante des dotations de l'Etat nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de base de notre commune. Comme l'an passé la priorité en matière d'investissements sera donnée à la voirie pour la sécurité des usagers. Pour les autres investissements nous attendons une hypothétique embellie

Compte tenu des annonces du nouveau gouvernement concernant les dotations globales aux communes et la suppression de la taxe d'habitation cette embellie n'est pas pour demain même avec les compensations de l'Etat. Ce dernier ne reprenant jamais l'augmentation du coût de la vie en matière de compensation.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pas de souci particulier à signaler. Après 3 années de fonctionnement nous avons dû faire face à quelques réparations réalisées par le Conseil Municipal (Toiture et porte de l'abri malmenés par le vent et les intempéries, compteur de bâchées défaillant)

ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Il est recommandé de faire appel au SPANC pour toute modification de votre système d'assainissement. (05 62 60 60 09). Les normes sont en perpétuel changement.

Ce service est lui aussi désormais assuré par Trigone.

Certaines subventions sont accessibles pour mettre votre installation aux normes. Vous pouvez vous adresser à TRIGONE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Depuis le 1^o janvier 2017 la communauté d'agglomération GRAND AUCH et la communauté de communes CŒUR DE GASCOGNE ont fusionné pour créer la Communauté d'Agglomération GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE réunissant ainsi 32 communes autour de la ville d'Auch.

En raison de cette fusion beaucoup de dossiers sont encore en attente afin que tout soit mis en place et fonctionne correctement.

En raison de la règle du non cumul des mandats Monsieur MONTAUGE Franck a choisi de rester sénateur et le conseil de la communauté a élu à la Présidence Monsieur TRAMONT Roger, ancien Maire de Montégut.

Depuis cette fusion aucune compétence nouvelle n'a été transférée de la commune vers la communauté d'agglomération.

Vous avez reçu ou bien vous allez recevoir de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne une brochure vous informant de tous les services dont vous pouvez bénéficier ainsi que les points de contact dont vous pourriez avoir besoin.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Auch Cœur de Gascogne intervient auprès de personnes fragiles (âgées, handicapées, malades) afin d'assurer des activités de la vie ordinaire (entretien du linge, courses, préparation de repas etc.) mais aussi de actes essentiels de la vie quotidienne (aides au lever, à l'habillage, aides à la toilette, etc.)

Pour accomplir sa mission, le SAAD est régulièrement à la recherche de candidat(e)s. Prendre contact avec le SAAD du CIAS auprès de Madame DANGLA 05 62 60 60 10

Dossiers de demande d'aide à domicile à JEGUN : Sylvie MOTHE 05 62 64 24 46

Dossier APA Maison Départementale Pour les Handicapés : 05 62 61 76 82

URBANISME

Depuis le 1^o janvier 2017 l'urbanisme a été transféré dans les communes et communautés de communes. Les dossiers sont instruits par un service dépendant de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne qui n'est pas consultable par les tiers. Votre seul interlocuteur sera désormais la Mairie.

Les secrétaires de mairie ont été spécialement formées pour répondre à cette tâche. Les permis seront signés par le Maire.

En cas de non-respect des règles d'urbanisme c'est le Procureur de la République qui sera saisi du dossier.

La Direction du Territoire (ex DDE) n'instruit plus les permis, votre seul interlocuteur sera donc la Mairie qui appliquera les consignes du service instructeur de la Communauté d'Agglomération.

LA MUNICIPALITE DE CASTILLON-MASSAS 2014-2020

MAIRE	Bernard CARRERA	06 15 26 27 23
1° ADJOINT	Daniel JUGAN	06 72 81 28 95
2° ADJOINT	Pierre BARBEAU	06 83 02 29 56
3° ADJOINT	Pierre BESSAGNET	05 62 64 51 63
Conseillers	Corine FAVAREL	
	Fabienne PADER	
	Arnaud BURRIEL	
	Claude BRESSAC	
	Jean Louis CHAPELLE	
	Jacques SAUVAGE	

SECRETAIRE MAIRIE Annie REY
MAIRIE tél/fax : 05 62 65 53 34 / **Courriel** : mairie.castillonmassas@wanadoo.fr
Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h et jeudi 10h – 13h

DELEGATIONS AUX ADJOINTS SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DU MAIRE DANS L'ORDRE DE PRIORITE

ETAT CIVIL Et Hospi. D' Office	URBANISME	FINANCES	DELEGATION VOIRIE
Daniel JUGAN Pierre BARBEAU	Daniel JUGAN Pierre BARBEAU	Daniel JUGAN Pierre BARBEAU Pierre BESSAGNET	Pierre BESSAGNET Pierre BARBEAU Daniel JUGAN

1) ELUS AUX SYNDICATS

SIAEP	ELECTRIFICATION	SICTOM
Corinne FAVAREL Pierre BESSAGNET	Pierre BARBEAU Claude BRESSAC	Corine FAVAREL Arnaud BURRIEL

2) CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

MEMBRES ELUS

Jean-Louis CHAPELLE
Fabienne PADER
Pierre BESSAGNET
Jacques SAUVAGE

MEMBRES NOMMES

SOULAYRAC Hélène au titre de l'UDAF du Gers
PONGE Monique au titre des personnes âgées
CAPDEVILLE Paule au titre des personnes handicapées
CASEAU Philippe au titre de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Membres nommés par la direction des services fiscaux)

TITULAIRES

FAVAREL Corine. CAPDEVILLE Paule. BARBEAU Pierre. PRIEUR Jean Claude. BRESSAC Claude. BESSAGNET Pierre

SUPPLEANTS

JUGAN Daniel, DELLAS Nadine, PONGE Monique, ALIAS Françoise, VOISIN Sébastien.

4) COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES : FAVAREL Corine, JUGAN Daniel, BURRIEL Arnaud
SUPPLEANTS : SAUVAGE Jacques, BARBEAU Pierre, CHAPELLE Jean Louis

5) PETR ET SCOT : Corine FAVAREL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 17-01 Adhésion au service commun d'instruction du droit du sol (permis de construire)
- 11-04 Convention avec Trigone
- 11-04 Approbation du compte de gestion 2016 commune
- 11-04 Vote du compte administratif 2016 commune
- 11-04 Vote des taux de bases des impôts 2017
- 11-04 Vote du budget 2017 commune
- 11-04 Vote du compte de gestion 2016 assainissement
- 11-04 Vote du compte administratif 2016 assainissement
- 11-04 Vote du budget 2017 assainissement
- 06-06 Renouvellement contrat madame SARTEUR Isabelle (cantinière)
- 01-08 Modification des statuts de la communauté d'agglomération
- 15-12 Validation de l'étude de la poste pour l'adressage
- 15.12 Contrat Melle BOUBEE Wendy en remplacement de Mme SARTEUR Isabelle démissionnaire (Contrat cdd à temps plein à Jégun)

LES ARRÊTES DU MAIRE

- 03-08 Arrêté d'ouverture d'un débit temporaire de boissons pour la fête locale.
- 09-11 Annexe au plan de prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondations.

DERNIERE MINUTE CATASTROPHE NATURELLE

En raison de nombreux signalements de fissures sur les façades des maisons dues à la sécheresse, la municipalité a demandé à Monsieur le Préfet du Gers le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle due au gonflement des argiles. Il peut se passer plusieurs mois avant que cet arrêté ne paraisse dans la presse et soit opposable aux assurances. Soyez vigilants car il est obligatoire de respecter les délais

Dès parution de l'arrêté préfectoral vous aurez 8 jours pour déclarer les dégâts auprès de votre assureur.

Une liste est ouverte à la Mairie pour ceux qui le souhaitent

LE MOT DU MAIRE

Castillonnaises et Castillonnais je vous souhaite au nom de mon Conseil Municipal de joyeuses fêtes de fin d'année, en famille ou auprès de vos amis.

J'espère pour chacun d'entre vous, du plus jeune au plus ancien, une nouvelle année pleine de joies, de bonheur et surtout de santé.

J'adresse à chacun d'entre vous tous mes vœux, de prospérité et de réussite dans vos entreprises scolaires ou professionnelles.

Afin de démarrer cette nouvelle année par un moment de convivialité, le Conseil Municipal vous invite à un **apéritif dinatoire le samedi 13 janvier à partir de 18 heures** à la salle de fêtes de Castillon-Massas.

Votre Maire : B Carrera